



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 FEVRIER 2020

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Madame Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN

Messieurs Jean-Louis AGASSE - Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Michel CHARRANÇON - Arnaud DALLA PRIA - Christian GRAS - Jean-Claude LAFFONT - Daniel OMEDES - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES - Jean-Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN

Présidents de districts :
Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI - Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS - Claude LACOUR - René LATAPIE - Claude MALLA - Jean Pierre MASSE - Serge MARTIN - Jean Claude PRINTANT

Ont donné un pouvoir :
Membres indépendants : **Madame Christie CORNUS à Francis ANDREU**
Messieurs **Christophe BOURDIN à Christian GRAS - Jean François CHAPPELLIER à Jean Claude PRINTANT - Mario PERES à Bernard PLOMBAT**

Présidents de Districts
Monsieur Guy GLARIA à Jérôme BOSCARI

Absent excusé :
Monsieur Henri NOEL

Participent: **Messieurs Olivier DAURIOS - Patrick FERRERES - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Un dossier de travail est remis à chaque participant.

Ouverture de la Séance à 10h10

Avant de débiter la séance, le Président de la LFO tient à avoir une pensée pour Monsieur William MITRANO, ancien Président de la Ligue, suite au décès de son épouse.

Il informe les membres du Comité de Direction que la presse a diffusé ce jour un article concernant une affaire de mœurs touchant un club de la Haute-Garonne. L'auteur des faits a été incarcéré. Le Président de la LFO indique que la Fédération Française de Football, informée par ses soins ce matin de cette affaire, conseille aux personnes de la Ligue sollicitées par la presse de diriger vers elle toutes questions.

Le Président de la LFO donne la parole à Madame la Secrétaire Générale pour ouvrir ce comité de direction et qui fait un point des membres absents/présents.

REGLEMENTS

Madame la Secrétaire Générale aborde la mise en conformité des règlements des compétitions des Districts au regard de ceux de la Ligue concernant les montées et descentes.

A ce jour, l'ensemble des Districts sont en conformité à l'exception d'un seul avec lequel des échanges sont en cours dans le but d'être en adéquation avec les règlements régionaux.

De plus, elle précise qu'une actualisation va être également effectuée au niveau du règlement des compétitions « dispositions communes à tous les championnats » afin de se conformer à la pyramide des âges pour la saison prochaine, travail conjoint avec le service juridique et la commission des compétitions.

Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant la catégorie des U20 : il sera effectué un sondage auprès des clubs pour connaître leur ressenti sur la saison actuelle dans cette catégorie afin d'établir des projections pour la saison suivante.

Monsieur Francis ANJOLRAS rappelle son intervention lors du dernier Comité de Direction en précisant qu'il a adressé aux Présidents de districts un courrier explicatif sur la perte d'équipes sur son territoire suite à cette création.

Monsieur Arnaud DELPAL précise qu'on peut déjà dire, au regard de la saison en cours, que la mise en place de la catégorie U20 a impacté de façon négative la catégorie des U19 et que si l'on envisage une suppression des U20, cela ne pourra que « donner de l'air » aux U19.

Monsieur Francis ANJOLRAS rejoint Monsieur DELPAL dans ses propos.

Monsieur Jérôme BOSCARI souhaiterait qu'une réflexion soit également menée sur les championnats féminins et plus précisément sur les descentes d'équipes évoluant en U19 National : l'idée serait de voir si ses équipes peuvent intégrer le championnat R2 Senior féminine en lieu et place du championnat U19.

Le Président de la LFO indique que la commission nommée pour étudier les différentes options a commencé ses travaux. Il transmettra la demande à Madame LATAPIE BOULOC.

Monsieur Sandryk BITON évoque le championnat U18 R1 : il souhaiterait qu'une réflexion ait lieu sur le niveau dans lequel doivent évoluer ces joueurs : il serait judicieux de les intégrer dans un championnat SENIORS et non de jeunes car cela pose un souci de niveau de football pour ces joueurs avec un risque de perte de licenciés.

L'idée serait qu'ils puissent intégrer un championnat SENIORS départemental sans pour autant que ce soit le niveau le plus bas, ce qui permettrait en outre de créer un réservoir de joueurs supplémentaires pour les catégories SENIORS autres.

Monsieur Jean-Claude PRINTANT tient à souligner que les clubs de districts sont d'un avis différent.

Le Président de la LFO conclut que si des études sont en route, il ne souhaite pas que la pyramide votée par l'Assemblée Générale des clubs soit modifiée (exception faite pour les féminines). Seule la catégorie U20 peut être supprimée ou adaptée.

FINANCES

Madame la Secrétaire Générale donne la parole au Trésorier Général qui informe les membres du Comité de Direction que tous les efforts sont faits actuellement afin de récupérer les sommes que les clubs doivent à la Ligue et rappelle la réglementation qui sera mise en place à compter de la saison prochaine pour les clubs qui ne seraient pas à jour financièrement vis-à-vis de la Ligue (blocage des licences et interdiction de s'engager dans les championnats).

Il précise également que la commission de discipline va convoquer très prochainement les clubs qui doivent des sommes importantes à la Ligue avec application de l'article 200 des Règlements Généraux de la FFF (pénalités).

Le Président de la LFO présente un échéancier relatif aux modalités de paiement qui sera proposé aux clubs à partir de la saison prochaine, avec notamment le dispositif de prélèvement SEPA qui présente un intérêt certain pour les clubs. **(Voir Annexe 1)**

Il précise qu'une information va être faite aux clubs au sujet de la mise en place des prélèvements SEPA et des modalités associées.

Le Trésorier Général rappelle que la Ligue est impactée par des rejets de prélèvement ou de chèques avec à la clé des frais de gestion bancaire. A ce titre, il évoque la possibilité, à compter de la saison prochaine, de répercuter sur les clubs concernés les frais de gestion liés à ces incidents anormaux du fait de la procédure.

Un autre point est soulevé concernant les procédures d'appel : dans le cas où un club retire son appel le jour J, il ne paie pas le montant de l'appel mais l'étude de la procédure a nécessité à la base un travail administratif non négligeable. Pour cette raison, il est envisagé que les clubs concernés supportent les frais liés à la gestion administrative.

Le Trésorier Général informe également les membres du Comité de Direction de la réception d'un courrier provenant du Président Régional de l'UNAF concernant une demande de réévaluation pour la saison prochaine des indemnités d'arbitrage régionales et départementales (aucune augmentation depuis la fusion de la ligue).

Messieurs BOSCARI et CARRUS interviennent sur cette demande, Monsieur Jérôme BOSCARI s'étonnant que cette revendication puisse être initiée par l'UNAF et non par la CRA.

Monsieur le Trésorier Général précise que les indemnités départementales ne concernent pas la Ligue et qu'une étude sera menée auprès des autres Ligues afin de voir s'il y a lieu d'augmenter ou pas les indemnités régionales.

La Secrétaire Générale donne la parole au Directeur Général, Monsieur Christophe GENIEZ, qui apporte trois informations :

- Taxe d'apprentissage (TA) : la Ligue est habilitée depuis cette année à percevoir un pourcentage de la TA (13%).
A ce sujet, le Président de la LFO remercie Monsieur BOSCARI qui, via sa société, a reversé cette part à la Ligue.
- 1% logement : Monsieur GENIEZ informe le comité d'un courrier relatif au versement du 1% logement et indique les modalités de ce dispositif.
- Subventions du Conseil Régional : la Ligue a soumis deux dossiers au Conseil Régional, l'un concernant le financement des structures de Haut Niveau (Pôles Espoirs) pour une somme de 91K€, et l'autre concernant l'acquisition de mobilier et achats autres pour un montant de 16K€.
Le Conseil Régional a répondu favorablement aux deux dossiers.

PROJETS INVESTISSEMENT JO 2024

Le Président de la LFO informe les membres du Comité de Direction du projet d'investissement en lien avec les JO 2024 : en effet, le Conseil Régional a inclus dans son projet de sites retenus pour les JO 2024 le Centre Régional du

Football (CRF).

A ce titre, il présente aux membres les projets d'investissements concernant le CRF et précise que, comme demandé lors du dernier bureau directeur, un rétro planning visant à suivre le projet va être établi.

Le projet présenté à la région comporte :

- Terrain synthétique : Le Directeur Général la semaine dernière et le Président de la LFO cette semaine, ont visité le terrain de la Ciotat avec un nouveau concept (assise réalisé à l'aide des noyaux d'olives). Ces visites ne furent pas concluantes notamment en faisant ressortir l'aspect abrasif de la structure ainsi que le manque de recul concernant l'utilisation de ce type de terrain,
- Bâtiment Pôle,
- Bâtiment Formation,
- Gymnase,
- Bassin de rétention.

Les deux premiers points sont imposés par la DTN. Lors du contrôle du Pôle Espoirs masculin effectué par la DTN cette semaine, il a été rappelé à la ligue que la réfection du terrain synthétique et la mise en conformité des vestiaires devenaient obligatoires. Le Président de la LFO indique donc qu'un dossier complet sera étudié lors du prochain Comité de Direction pour que la réfection du terrain synthétique, (6 semaines de travaux) soit effectuée cet été.

Les trois autres points sont liés à l'opportunité « Jeux Olympiques 2024 » et vont dans le sens de pérennisation de la structure.

Le Président de la LFO précise que ceux qui faisaient courir le bruit qu'avec son arrivée le centre technique serait fermé sont contredits.

Bien qu'en bonne voie, la Ligue reste en attente d'un retour du Conseil Régional pour affiner la nature des projets. Les différentes options seront étudiées en relation avec les principaux utilisateurs, à savoir les Pôles Espoirs et l'Institut Régional de Formation du Football ainsi que la commission FAFA.

Le Président de la LFO informe le Comité de Direction que le Président de la FFF a obtenu, dans le cadre de la convention avec la Ligue de Football Professionnel, que celle-ci devra verser la somme de 100K€ pour chaque pôle espoir (masculin et féminin). La Ligue devrait donc percevoir 200K€ pour le fonctionnement des Pôles de Castelmaurou et Blagnac.

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur SENTEIN qui intervient sur 2 points :

- Présentation des différentes structures de terrains synthétiques. Il rejoint le Président sur ses conclusions.
- Il demande qu'un comité de pilotage soit constitué afin de conseiller les décideurs dans leur choix.

PROJETS PARTENARIATS

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Olivier DAURIOS qui évoque deux projets de partenariat basés sur de l'échange de visibilité concernant deux applications : l'application MyRookie et l'application Rematch. Les fondateurs des deux applications effectuent une présentation de leur concept et répondent aux questions des membres du Comité de Direction. **(Voir Annexe 2 et Annexe 2 bis)**

Sur la présentation de Myrookie, est-ce bien le rôle de la ligue de diffuser ce concept ? Peut-il y avoir une limitation de l'âge (utilisation possible que pour les majeurs ?)

Sur la présentation de Rematch il a été posé la question du droit à l'image ?

Les membres souhaitent savoir s'ils peuvent bénéficier de la convention.

A ce sujet, les projets de conventions avec les deux entités seront transmis aux membres du Comité de Direction afin qu'ils puissent se positionner.

Le Président de la LFO tient à remercier les créateurs des applications de leur présence et pour leur présentation, ajoutant que le Comité de Direction leur apportera une réponse prochainement.

Le Président Délégué Michel CHARRANÇON étant retenu par des obligations professionnelles s'excuse de ne pouvoir participer à la suite des échanges.

MISE A L'HONNEUR DU FOOTBALL FEMININ

Le Président de la LFO informe les membres du Comité de Direction que la FFF fête cette année les 50 ans du football féminin et qu'à ce titre, elle demande à chaque Ligue et à chaque district de désigner la personne qui symbolise le mieux le développement du football féminin sur le territoire . Pour la Ligue, il propose Monsieur André SOUCHON, fervent défenseur du football féminin et qui œuvre depuis des décennies pour le développement de la pratique sur la région. Pour les Districts, la FFF prendra en charge le repas du samedi et l'entrée au Stade de France pour les finales Gambardella et Coupe de France.

La ligue prendra à sa charge le repas du dimanche. Les frais de déplacement et d'hébergements seront pris en charge par les Districts respectifs.

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Jérôme BOSCARI qui indique que la LFA a précisé qu'un abondement serait effectué pour cette action sur les contrats d'objectifs.

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur CARRUS qui répond ne pouvoir affirmer cette disposition car il ne dispose d'aucun écrit en ce sens.

Le Président de la LFO précise qu'à partir des conditions énoncées chaque district garde la main pour inscrire un récipiendaire supplémentaire. Madame la Secrétaire Générale met au vote cette disposition.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition du Président.

DATE SOIREE MDS DANS LES DISTRICTS

Un point est fait sur les opérations Soirées MDS dans les Districts. (Voir Annexe 3)

FAFA TRANSPORT

Madame la Secrétaire Générale informe les membres du Comité de Direction du solde important de la somme allouée pour le transport à travers le dispositif FAFA ; au regard de ce montant, elle demande aux Présidents des Districts si des clubs se sont positionnés pour l'acquisition d'un minibus.

A ce sujet, il est précisé que le coût élevé d'un minibus Volkswagen auquel vient se greffer un surcoût important lié au malus écologique ont pour effet que peu de clubs aujourd'hui envisagent d'investir financièrement dans l'achat d'un minibus.

Le Président de la LFO demandera via la réunion des Présidents de Ligue à Dijon les 3 et 4 avril que les sommes non allouées soient reversées sur le FAFA investissement afin d'augmenter l'aide des travaux effectués sur une ligue ou sur un district.

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur CARRUS qui précise que cette année étant particulière du fait des élections municipales, la somme allouée ne sera peut-être pas complètement utilisée et l'idée d'allouer une aide supplémentaire aux ligues et aux districts doit être portée aux collèges des Présidents de Ligues et de Districts.

CENTRE REGIONAL DE FORMATION

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Damien LEDENTU qui fait lecture d'une information de Monsieur Christophe BOURDIN au sujet de la mise en place administrative et juridique de la SAS du Centre Régional de

Formation : en effet, le nouveau dispositif en place induit une modification de l'article 14.3 des statuts de la Ligue relatif aux attributions du bureau directeur.

Afin de valider cette modification, la Ligue devra organiser une Assemblée Générale Extraordinaire lors de l'Assemblée Générale en juin prochain.

Madame la Secrétaire Générale met au vote cette proposition.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition de Monsieur BOURDIN.

QUESTIONS DIVERSES & INTERVENTIONS

✚ Réunion Ressources Humaines avec la FFF

Cette réunion souhaitée par la FFF aura lieu le mardi 31 mars en matinée. Elle sera suivie l'après-midi par une réunion sous forme de présentations et d'échanges, sur le thème du groupement d'employeurs.

L'ensemble des Présidents de Districts est convié à participer à cette journée de travail.

La Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Claude LACOUR qui demande si les directeurs administratifs peuvent assister à cette réunion. Le Président de la LFO lui répond par l'affirmative en rajoutant qu'il serait bien que tous les districts puissent être accompagnés de leur Directeurs.

✚ Intervention de Monsieur Jean-Claude PRINTANT sur la mise à disposition d'arbitres auprès de la Ligue.

Monsieur PRINTANT tient à préciser que son District a, sur la saison 2018/2019, fourni auprès de la Ligue les jeunes arbitres conformément à ce qui avait été demandé. Le Président de la LFO lui répond que la communication avait été faite pour rappeler aux CDA que tous les ans elles devaient présenter des candidats et qu'il considérait par conséquent que ce dossier était clos.

✚ Courrier du club du FC SETE 34 sur la participation en play-off des équipes féminines de certains districts alors que d'autres ne peuvent y prendre part, suite à une décision de la commission régionale des compétitions féminines (procès-verbal 6/2020).

Un débat s'instaure. Il est relevé que parmi les Districts qui jouent un championnat « dit à 11 », certaines équipes ne possèdent qu'un effectif leur permettant de jouer à 8.

La précision d'avoir indiqué dans le règlement qu'il fallait obtenir un championnat à six équipes à 11 pour participer aux play-offs n'est pas respecté dans tous les territoires.

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur René LATAPIE qui précise que si le Comité de Direction de ce jour ne permettait pas à ses districts qui ont mis des équipes à 8 de participer aux play-offs, ce serait contraire aux efforts déployés par ces entités pour développer le football féminin.

Madame la Secrétaire Générale donne ensuite la parole à Monsieur Maurice DESSENS lequel fait observer que si la demande de dérogation du FC Sète justifie une réflexion pour améliorer les règlements dans l'intérêt du développement du football féminin, il ne peut être fait droit aujourd'hui à cette demande car cela conduirait à ignorer l'article 2 (phase d'accession de District en R2) du règlement 2019-2020 des championnats féminins voté en assemblée générale de la LFO. Il rappelle que ce principe du respect du règlement en cours a présidé l'an passé au rejet d'une demande de dérogation de même finalité déposée par l'US Colomiers !

Madame la Secrétaire Générale propose que le Comité de Direction se positionne sur la question suivante : Pour ou Contre le fait de permettre à tous les champions en football féminin des Districts à participer à la phase des play-offs.

Résultat du vote :

- POUR : 14
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 12

Monsieur Sandryk BITON n'a pas pris part au vote

Le Comité de Direction entérine le fait que l'ensemble des champions départementaux des districts (compétitions féminines) puisse participer à la phase des play-offs.

✚ **Courrier de Monsieur Guy GLARIA présenté par Monsieur BOSCARI : demande de participation financière par la Ligue concernant les frais d'organisation du Congrès de l'ANPDF qui se déroulera dans la Ligue de Nouvelle-Aquitaine.**

Le bureau saisi de cette demande en date du 1^{er} Février 2020 avait émis un avis défavorable.

Monsieur Jérôme BOSCARI précise que la Ligue de Football d'Occitanie était présente sur 2 secteurs.

La partie EST sur le secteur 4, la partie OUEST sur le secteur 5.

Le Président de la LFO n'émet pas un avis favorable, il est rejoint dans ce sens par Messieurs Francis ANJOLRAS et Francis ANDREU, trésorier de la Ligue, au motif que les congrès sont confiés aux ligues et non aux secteurs.

Monsieur le Trésorier Général précise que l'année où le congrès sera confié à la ligue Occitanie, il va de soi que la Ligue prendra l'organisation de cet événement à sa charge.

Monsieur Serge MARTIN ne partage pas cette position et estime que la Ligue devrait aider la Ligue organisatrice.

Le Président de la LFO lui répond alors que la ligue paierait 3 fois (une fois par chaque secteur et une fois supplémentaire lors de l'organisation).

Des débats contradictoires ont lieu sur le sujet.

Madame la Secrétaire Général propose de mettre au vote la question suivante : la Ligue d'OCCITANIE doit-elle participer financièrement à l'organisation du congrès National de l'ANPDF organisé en Nouvelle Aquitaine ? Et demande au Comité de Direction de se positionner POUR ou CONTRE le fait que la Ligue participe financièrement à l'organisation de cet événement.

- POUR le financement : 5
- CONTRE le financement : 18
- ABSTENTION : 7

Le Comité de Direction à la majorité ne donne pas une suite favorable à la demande de Monsieur GLARIA

✚ **Intervention de Monsieur Jérôme BOSCARI sur trois sujets :**

1. Défraiement des intervenants dans le cadre de formation IR2F des dirigeants et des arbitres

Le Président de la LFO précise que les intervenants ont été réglés en février pour les actions menées jusqu'au 31 décembre. Il reconnaît qu'un oubli avait été constaté sur les bénévoles étant intervenus sur les formations initiales d'arbitrage. Ce manquement fut corrigé le 28 février. Maintenant que les procédures sont écrites, les règlements s'effectueront par trimestre avec un prochain virement avant le 31 mars.

2. Aspect juridique : dossiers à l'instruction :

Monsieur BOSCARI souhaite savoir pour quelles raisons sur un procès-verbal de la Commission Régionale de Discipline, il est mentionné que, faute d'instruction dans les délais réglementaires, plusieurs dossiers d'instruction pour des motifs graves sont prescrits.

Le Président de la LFO apporte deux précisions :

- La pénurie d'instructeurs a pour effet qu'il est actuellement très difficile de suivre l'ensemble des dossiers d'instruction,
- Il est étonné que la commission de discipline ait pu prescrire ces dossiers. En effet, seule la commission d'appel peut statuer sur le classement de ces dossiers non traités. Il ajoute que la lumière sera faite sur cette procédure afin qu'à l'avenir les textes réglementaires soient appliqués à

la lettre par les commissions idoines. Il demande à ce que cela soit inscrit à l'ordre du jour du prochain LUDIR avec la direction.

Afin que ce dysfonctionnement ne puisse se renouveler, Monsieur Jérémy RAVENEAU juriste salarié de la LFO propose ses services pour rédiger les rapports d'instructions. De plus, Monsieur Daniel DAYRE est proposé pour compléter l'équipe d'instructeurs.

La Secrétaire Générale propose aux votes ces 2 nominations

- POUR : 17
- CONTRE : 3
- ABSTENTION : 1

Le Comité de Direction valide à la majorité la proposition de la Secrétaire Générale.

3. Publication des Procès-verbaux :

Monsieur BOSCARI Jérôme s'étonne de la non publication sur le site de la Ligue des Procès-Verbaux de la Commission Régionale Médicale concernant les problèmes de surclassements.

Madame la Secrétaire Générale prend note de cette remarque.

La parole est donnée à Monsieur Robert GADEA, Directeur Administratif sur le secteur EST, qui, après dix années de bons et loyaux services au sein de la Ligue du Languedoc-Roussillon tout d'abord puis au sein de la Ligue d'Occitanie, fait valoir ses droits à la retraite ; à ce titre, Monsieur GADEA très ému prend la parole et indique qu'il gardera un bon souvenir de son passé et qu'il espère nous revoir prochainement !

Dates des Prochaines échéances :

Bureau Directeur : Samedi 18 AVRIL 2020 à 9h30 (Carcassonne)
Mercredi 03 JUIN 2020 à 18h30 en visioconférence sur les 2 sites

Comité Directeur : Samedi 09 MAI 2020 à 10 h à Montpellier (annulation de la date initiale du 16.05)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45.



ADMINISTRATION			
ANNEE DE REFERENCE	BASE	APPLICATION A TOUS LES CLUBS	PRELEVEMENTS
ANNEE N - 1	Calcul par club du montant des licences (mai) + Calcul par club du montant des changements clubs (mars)	Si mandat club remis à la Ligue : Fiche de prélèvement 1/10ème Si mandat non envoyé à la Ligue : 60% en juillet - 40% en janvier	5 de chaque mois (de juillet à avril) 5 juillet - 5 janvier sauf beach soccer 5 avril
COTISATIONS et GESTION ADMINISTRATIVE			
ANNEE DE REFERENCE	BASE	APPLICATION	PRELEVEMENTS
ANNEE EN COURS	Calcul sur le niveau le plus élevé de l'équipe Senior	Fédérale selon le tarif fédéral (sauf nouveaux clubs exonérés pour 2 ans) Régionale cf Niveau Eq.1 Montant à appliquer en fonction du niveau de l'équipe 1 (National, Ligue ou Départemental) - Se référer à l'Annexe 5 Frais de gestion administrative Si pas d'équipe Senior masculine cotisation se référer à l'Annexe 5	20 juillet
ENGAGEMENTS			
ANNEE DE REFERENCE	BASE	APPLICATION	PRELEVEMENTS
ANNEE EN COURS	Tarifification votée en Assemblée Générale de FFF et de LFO	Championnats Montant engagement pour chaque équipe engagée Coupes Nationales Tarif en vigueur (coupe de france, gambardella, futsal, foot entreprise, beach soccer) Coupe d'Occitanie Tarif en vigueur (Seniors G ou F / Jeunes G ou F / Futsal / Foot Entreprise)	20 septembre sauf beach soccer en avril
FONCTIONNEMENT CLUBS EVOLUANT EN LIGUE			
ANNEE DE REFERENCE	BASE	APPLICATION	PRELEVEMENTS
ANNEE EN COURS	Pour toutes les équipes engagées dans un championnat Régional Calcul des frais d'Officiels et des Frais Kilométriques par niveau	1/8ème frais officiels + 1/8ème frais kilométriques + 1/8ème de frais de gestion sportive	Le 25 de chaque mois de Septembre au Avril
FRAIS			
ANNEE DE REFERENCE	BASE	APPLICATION	PRELEVEMENTS
ANNEE EN COURS	Interface quinzaine pour frais réglementaires (forfaits, disciplines...)	Si mandat club remis à la Ligue : prélèvement Si mandat non envoyé à la Ligue : Virement ou chèque fin de mois indiqué	30 Nov - 28 Fev - 31 Mai 30 Nov - 28 Fev - 31 Mai

PROJET DE PARTENARIAT SUR LA BASE D'UN ÉCHANGE DE VISIBILITÉ

PROJET : partenariat avec l'application myRookie

Une constatation actuellement : il n'existe pas de site ou de système permettant aux clubs/joueurs/entraîneurs/dirigeants de publier une annonce de recherche de joueurs, d'éducateurs, de dirigeants ou autre en Occitanie.

Le seul moyen qui existait ? Un article sur le site Internet de la LFO qui listait les annonces des joueurs/ clubs qui était soit en recherche, soit en demande d'opportunités = ce système est désuet et ne répond plus aux attentes et besoins des acteurs du sport car trop archaïque et éloigné des possibilités informatiques existantes aujourd'hui, notamment les applications mobiles.

QU'EST-CE-QUE L'APPLICATION myRookie ?

La start-up myRookie a développé une application qui est un écosystème dédié aux adhérents licenciés et aux clubs de plusieurs disciplines sportives.

Le principe est le suivant :

- Fédérer la communauté sportive en favorisant la **mise en relation** entre tous les acteurs.
- Catalyser les opportunités professionnelles et sportives.

L'idée de cette application : centraliser l'ensemble des demandes joueurs/clubs/dirigeants/entraîneurs/staff sur une base commune (l'application) de façon à offrir à chacun une vitrine, une exposition à plus grande échelle sportive d'une part, ais aussi professionnelle avec la présence de plus de 90 entreprises.

Si l'on devait comparer cette application à un modèle déjà existant, on pourrait dire que cela ressemble beaucoup à l'application professionnelle « LinkedIn » mais version sport.

IMPORTANT : Ce dispositif est déjà en place et fonctionne avec les sports suivants : rugby à 13 et à 15, football, basketball, handball et bientôt football américain.

Actuellement, sont inscrits sur l'application :

- 8100 joueurs
- 334 clubs
- 1298 staff
- 98 entreprises

L'application est déjà à l'origine de réussites sportives et professionnelles reconnues ; un exemple : c'est via l'application que Thierry FEUTEU a signé un contrat pro avec le Stade Français Rugby.

Le fondateur de cette start-up, Eric ANSELME, est un ancien rugbyman à 13 international professionnel qui prône les valeurs du rugby qui sont aussi en grande partie celles de tous les sports en général (valeurs, cohésion, performance, partage, plaisir, passion, etc.).

Plusieurs grands noms du sport soutiennent le projet en tant qu'ambassadeurs : Ugo MOLA, Maxime MERMOZ, Corentin MARTINS, Philippe GARDENT, etc.

Des partenariats ont déjà été passés avec plusieurs clubs sportifs : TFC, Stade Toulousain, UBB, Stade Rochelais, TECH 15 (regroupement des entraîneurs et éducateurs de rugby), plusieurs clubs de rugby à 13, mais aussi des clubs amateurs.

A NOTER : c'est le service développement de la FFF qui a proposé à M. ANSELME de se rapprocher de notre Ligue, après l'avoir rencontré sur Paris.

Monsieur ANSELME a également été convié par le Président MACRON à un voyage sur le continent africain afin de rencontrer et présenter son idée aux fédérations africaines.

Il a également la Ministre des Sports et le ministère et le gouvernement soutienne son projet et lui permet d'intégrer le programme du développement sportif mis en place par Le Président de la République (intégration des JEI et des entreprises de la filière sport, Business France).

EN CONCLUSION

Cette application est une réponse aux besoins des clubs/joueurs/dirigeants.

L'application est active et est cadrée juridiquement.

Le projet intéresse la FFF qui, si l'on collabore avec myRookie, va suivre l'évolution et la progression de l'application sur notre Ligue de manière à ensuite pouvoir éventuellement la développer à plus grande échelle.

LE PARTENARIAT ENVISAGÉ

Il s'agit avant tout d'un échange de visibilité : on met en avant sur nos supports de communication la start-up de manière à offrir lui une visibilité importante mais aussi afin de lui apporter de la crédibilité.

De son côté, myRookie s'engage à :

- offrir à la Ligue un accès premium à l'application de manière à profiter de son réseau (intérêt pour la Ligue : informer les clubs sur les tournois en Occitanie, support de communication supplémentaires pour la Ligue)
- offrir un accès Premium aux clubs qui s'engagent pour une durée de 6 mois
- communiquer sur la LFO à travers l'application et le site Internet myRookie

En échange, la Ligue s'engage à communiquer et promouvoir l'application sur l'ensemble de ces supports de communication (site internet, logo, etc.)

Quels est l'intérêt pour la LFO ?

- **Echange de visibilité** = aucun engagement financier de part et d'autre
- Durée de la convention :
 - o Un engagement sur les 6 mois de la saison 2019/2020 : de façon à pouvoir voir comment les adhérents réagissent sur ce projet et si nous rencontrons des problématiques
 - o A l'issue des 6 mois et si le résultat s'avère positif pour nos adhérents et dans l'intérêt de la Ligue, mise en place d'un partenariat sur 1 saison et renouvelable
- Il s'agit d'un **vrai service aux clubs gratuit** = plus-value pour les clubs = **amélioration de l'image de la Ligue** (ligue « moderne », innovante, active et jeune)

Peut-on inclure une contrepartie autre ?

Oui, mais uniquement à l'issue de la période de 6 mois et dans le cas où l'on poursuivrait le partenariat.

L'intérêt pour la start-up tout comme pour la Ligue serait d'officialiser rapidement le partenariat de manière à pouvoir proposer aux clubs et adhérents de la LFO ce produit dans les prochaines semaines : en effet, la période de recherche de joueurs ou clubs comme on le sait débute au printemps pour la saison suivante.

LES MEDIAS EN PARLENT

Cliquer sur les liens pour en savoir plus : touche clavier Ctrl + clic droit souris

<https://www.ladepeche.fr/2019/05/09/myrookie-premiere-application-dediee-aux-jeunes-pepites-du-rugby,8189446.php>

<https://www.relations-publiques.pro/113504/lancement-de-myrookie-la-premiere-application-dediee-au-recrutement-sportif.html>

PROJET DE PARTENARIAT SUR LA BASE D'UN ÉCHANGE DE VISIBILITÉ

PROJET : partenariat avec l'application REMATCH

Un entretien téléphonique a eu lieu avec le fondateur de l'application, il en ressort les points suivants :

- Offrir aux clubs la possibilité de filmer leurs matchs et de les avoir en accès gratuit via une plateforme dédiée
- Les clubs peuvent partager sur leurs supports de communication les vidéos : création de contenus
- Offrir aux clubs la possibilité de filmer leurs matchs et de les avoir en accès gratuit via une plateforme dédiée
- Les clubs peuvent partager sur leurs supports de communication les vidéos : création de contenus"
- Les clubs qui le souhaitent peuvent également commercialiser eux-mêmes un nouvel emplacement dédié auprès de leurs propres sponsors sur les matchs de leurs équipes : nouveaux revenus digitaux - contenu sponsorisé

Qu'est-ce que l'application REMATCH ?

« *Rematch, le meilleur du sport amateur filmé par ses spectateurs !* »

L'application REMATCH permet à ceux qui filment avec l'application sur smartphone :

- De capter uniquement les meilleurs moments d'une rencontre : il leur suffit d'appuyer sur un bouton de l'application sur l'écran du téléphone et *Rematch* crée une vidéo avec les 15 secondes qui précèdent leur appui ;
- D'en obtenir automatiquement le montage vidéo ;
- De le/les partager instantanément (sur leurs réseaux sociaux, par messagerie, mail...)
- De les diffuser immédiatement sur les sites et pages *Facebook* des clubs/ligues/fédérations, des médias et supports partenaires, comme sur *Rematch* (site et application).

Ces vidéos sont un cadeau offert à tous ceux qui veulent voir ou revoir les moments forts de leur sport depuis leur mobile, leur ordinateur...

Elles participent activement à la vie de ces multitudes de communautés, sport par sport, club par club, équipe par équipe.

LE + QUE L'ON OFFRE AUX CLUBS

- + de visibilité = + de possibilités d'aller négocier avec leurs partenaires du sponsoring : c'est-à-dire que la Ligue via cet accord, va permettre aux clubs d'aller chercher des revenus supplémentaires pour le club (au vu de la conjoncture actuelle et des difficultés pour signer des partenaires, ce n'est pas négligeable...)
- Ils peuvent alimenter leur site et RS avec du contenu vidéo (interactivité)

LE + POUR LA LIGUE

La LFO apporte une plus-value à son image en proposant cette offre aux clubs via une convention de partenariat avec REMATCH basée sur un échange de visibilité.

Les + pour la Ligue :

- **Partager les vidéos sur le réseau social (FB) mais aussi sur le site internet** : cela ouvre des perspectives quant à la mise en place d'une interactivité avec les clubs : on peut imaginer la mise en place du trophée du plus beau but par exemple) : cela nous apporte aussi du contenu (pour nos AG par exemple) et surtout peut nous permettre de travailler sur du Naming au niveau de nos compétitions.
- **Possibilité d'interfacer le calendrier des compétitions avec l'application pour identifier par géolocalisation les matchs le week-end** : offre l'opportunité d'avoir un calendrier des matchs autour de son domicile via l'application : cela simplifie l'utilisation de l'application qui devient donc accessible à tous.
- **Possibilité pour la Ligue de créer des sessions de formation** spécifique pour les clubs qui auront décidé de participer au projet.

A NOTER : la Ligue va contribuer à promouvoir l'application auprès de ses adhérents (certains clubs l'utilisent déjà) mais en aucun cas elle n'imposera quoi que ce soit aux clubs et adhérents : chacun sera libre d'utiliser l'application ou non.

Projet à l'étude : A court ou moyen terme, cela consistera à insérer du contenu dans la rubrique **COMPETITIONS** du site de la LFO, voire insérer le contenu dans les niveaux de compétition : en cliquant sur une compétition choisie, les vidéos liées à cette compétition seront visibles.

Ce qui amène un autre point positif pour la Ligue : outre proposer du contenu vidéo, augmentation des audiences de ses supports de communication, notamment le site internet de la Ligue : **l'idée est que les gens aillent sur le site non pas seulement pour aller consulter des résultats mais aussi pour aller voir des vidéos** : cela peut amener à modifier le comportement des internautes, en attirant une nouvelle « clientèle » sur le site (**clientèle plus jeune**).

POURQUOI ?

- Car les personnes qui consultent le site de la LFO sont majoritairement âgés de 40 ans et +
- La tranche d'âge (15-35/40) est une cible qui utilise essentiellement le téléphone portable : ils sont sur les réseaux sociaux et sur les applications mobiles.

L'insertion de contenus vidéos sur le site même de la LFO permettrait à cette catégorie d'âge d'aller sur le site de la Ligue pour consulter et faire vivre ses vidéos.

A moyen terme : le partenariat peut évoluer, selon les audiences, vers un partenariat « financier » avec REMATCH pour signer des partenaires qui souhaitent apparaître dans les contenus.

LES PROBLEMATIQUES POSSIBLES

Plusieurs problématiques se posent à nous dès lors que l'on parle de contenus vidéos :

- Quid des propos injurieux ou autres qui peuvent être présents sur les vidéos ?
- Quid de la personne qui apparaît sur une vidéo à son insu ?
- Les clubs peuvent-ils utiliser voire détourner les vidéos pour filmer une bagarre, altercation ou autre ?

POUR PALIER A CES PROBLEMATIQUES

Sur le fonctionnement de l'application et sur l'aspect juridique, il y a des procédures en place :

- les vidéos sont stockées sur une plateforme d'hébergement de vidéos : REMATCH n'a aucun droit d'auteur sur les vidéos, celles-ci appartiennent à la personne qui l'a réalisée, il en est l'auteur ; CEPENDANT, lors de l'inscription sur REMATCH, les utilisateurs doivent signer des CGU qui les engagent à respecter un fonctionnement.
- Dès lors qu'ils s'engagent, cela donne à REMATCH le droit de supprimer une vidéo ou bien de radier de l'application la personne l'ayant postée, en cas de non-respect des CGU.

Une personne peut-elle enregistrer une longue séquence d'une action ou bien d'une altercation par exemple ? L'application permet de conserver **uniquement des extraits de 15 secondes** précédant l'appui sur un des boutons d'enregistrement - contrairement à toutes les caméras des téléphones dans le public qui permettent de filmer en continu après l'appui sur le bouton d'enregistrement.

QUID des personnes qui apparaissent à leur insu sur une vidéo (« droit d'image » en quelque sorte) ?

- Il existe sur chaque vidéo un bouton nommé « Signaler une vidéo » : lorsqu'on clique dessus, il apparaît plusieurs motifs qui permettent de justifier la raison pour laquelle on fait un signalement (incitation à la violence, propos racistes, on respect du droit d'image, etc.) : à partir du moment où un signalement est fait, la vidéo est suspendue, disparaît automatiquement du site et n'est plus visible pour personne.
- Cela permet également à REMATCH de contacter la personne qui a publié la vidéo pour lui demander des comptes, voire aller plus loin en cas d'infraction grave.

Il faut savoir en outre que :

- la diffusion de vidéos n'est pas une exclusivité et n'est pas propre à l'application REMATCH, on peut tous aujourd'hui publier ou poster une vidéo montrant une bagarre, des insultes, etc.

- ce procédé existe, on ne peut pas aller contre un outil et une évolution qui fait partie du quotidien aujourd'hui de tout un chacun (Instagram, Snapchat, Tiktok, etc.)
- les autres sports qui utilisent REMATCH, le rugby notamment, a posé la même question sur les dérives possibles.

QUEL INTÉRÊT AURA LA LIGUE A METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT ?

Outre l'intérêt direct pour les clubs, il y a réellement des possibilités de mettre en valeur la Ligue d'Occitanie, d'augmenter l'audience de son site/de ses réseaux sociaux grâce aux extraits et résumés vidéo et d'y associer ses sponsors, voire même de créer des dispositifs interactifs (votes et jeux concours...). En ce sens, il peut y avoir une autre création de valeurs.

De la même manière, avec le dispositif "Rematch Event", des phases finales locales, des compétitions de prestige ou caritatives, voient leur audience dupliquée (comme ont pu le vivre le Beach-soccer, le Beach-rugby, le basket 3x3...) localement comme nationalement.

QUID DE L'ASPECT FINANCIER ?

L'inscription sur l'application REMATCH est totalement **gratuite**.

Toutefois, le club qui souhaite aller plus loin dans le dispositif peut le faire :

Exemple : le club a signé un partenariat avec une entreprise qui souhaite figurer sur les contenus vidéos : il sera possible pour le club d'incruster le logo du partenaire sur ses vidéos et ce moyennant un coût financier :

- Coût à l'année pour le club : 150€
- Coût en cours de saison : 19€/mois

Possibilité également d'avoir plusieurs partenaires (en cours de développement au sein de la start-up) :

- 1 partenaire sur les vidéos des matchs ALLER
- 1 partenaire sur les vidéos sur les vidéos des matchs RETOUR
- 1 partenaire par équipe
- 1 partenaire par compétition

De plus, le club tout comme le sponsor/partenaire pourra s'il le souhaite diffuser sur ses supports de communication les vidéos qui le concernent.

REMATCH et la FFF

L'application figure parmi les 3 applications les plus innovantes en 2020 dans domaine du sport.

Les créateurs de REMATCH ont rencontré en janvier 2020 la FFF pour réfléchir à un partenariat sur ses championnats fédéraux.

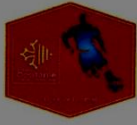
Il faut savoir que :

- Lancé il y a un an, l'application a atteint plus de 1M de vidéos vues via son player le mois dernier pour 6-7k highlights/week-end
- Ils sont déjà en partenariat d'échange, contenus/promotion, avec des fédérations (FFBB, FFR...) et des ligues de foot notamment (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, et demain Occitanie ?)

La FFF pourrait demain utiliser les contenus pour :

- ses réseaux sociaux FFF
- enrichir la page résultats de fff.fr











Ces deux utilisations sont celles également envisagées pour la LFO.



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

DATES des Soirées MDS des DISTRICTS



DISTRICTS			DATES des Soirées MDS	Heures ↓	Lieux des Soirées
District de l'ARIEGE	09		Vendredi 07 FEVRIER 2020	19H	PAMIERS
District de l'AUDE	11		Mercredi 18 MARS 2020	19H	Intersport CARCASSONNE
District de l'AVEYRON	12		Vendredi 24 JANVIER 2020	19H	ONET LE CHÂTEAU
District du GARD LOZERE	30		Jeudi 16 AVRIL 2020	18H45	Hôtel Vatel à NIMES
District du GERS	32		Vendredi 27 MARS 2020		Siège du District
District de HAUTE GARONNE	31		Vendredi 03 AVRIL 2020	19H30	RIEUMES
District des HAUTES PYRENEES	65		Vendredi 27 MARS 2020		Siège du District
District de l'HERAULT	34		Lundi 30 MARS 2020	18h30	Siège du District HERAULT
District du LOT	46		Vendredi 6 MARS 2020	19 h 00	Restaurant la Chartreuse à CAHORS
District des PYRENEES ORIENTALES	66		Lundi 23 MARS 2020	18h30	Siège du District
District du TARN	81		<i>à Confirmer</i>		
District du TARN et GARONNE	82		Vendredi 27 mars 2020	19h30	MONTAUBAN